

Paris, le 29 mars 2017

Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Chère Madame, chers membres de l'Ordre,

Je vous remercie de votre prise de contact et de votre intérêt pour mon projet. La santé est un sujet qui me tient à cœur, car il nous touche toutes et tous, sans exception.

Êtes-vous favorable à un accès direct élargi aux masseurs-kinésithérapeutes pour les patients porteurs d'affections de longue durée qui nécessitent des séances de kinésithérapie, et ainsi favoriser l'installation de professionnels dans les zones déficitaires en médecins généralistes prescripteurs ?

Oui, les patients chroniques doivent bénéficier d'une amélioration de leur prise en charge, notamment en fluidifiant leur parcours de soins (que je souhaite transformer en parcours de santé). Un accès facilité aux professionnels dont ils ont besoin dans le cadre de leur prise en charge est donc souhaitable, notamment dans le contexte actuel de désertification médicale.

Êtes-vous favorable à la reconnaissance du grade Master 2 pour le diplôme d'exercice de la profession et à la création d'une discipline universitaire en kinésithérapie afin de favoriser le développement de l'enseignement de savoirs scientifiques et de la recherche ?

Oui, il faut dès aujourd'hui penser la santé de demain. Celle-ci s'élabore dans les universités et les unités de recherche. Je plaide pour conférer aux masseurs-kinésithérapeutes le grade de Master 2 qu'ils devraient avoir, étant donné qu'ils effectuent cinq années d'études pour un total de 300 crédits ECTS, ce qui correspond dans les faits à un grade de Master 2. Je suis favorable à l'universitarisation de la filière de kinésithérapie, comme de celle d'infirmier et de maïeutique, afin d'ancrer ces disciplines dans un processus de développement scientifique, avec une recherche active et dynamique et un accès au doctorat.

AU NOM DU PEUPLE

Êtes-vous favorable à une revalorisation de la carrière salariée des masseurs-kinésithérapeutes dans les structures publiques afin d'enrayer la désertion de la discipline à l'hôpital et offrir des terrains de stage de qualité aux étudiants ?

Bien entendu ! De nombreuses professions de santé ont une rémunération trop faible au vu de leur rôle. Il faudra ainsi procéder à une revalorisation du traitement des personnels hospitaliers, afin qu'ils puissent exercer dans de bonnes conditions tout en étant rémunérés à la hauteur de leur mission de service public ; il en va de la qualité de la prise en charge des patients et de la formation des jeunes étudiants masseurs-kinésithérapeutes. J'ai également pour souhait de mieux prendre en compte la pénibilité des métiers du soin dans la rémunération des soignants hospitaliers. L'hôpital doit redevenir attractif pour assurer ses missions de soins spécialisés de haut niveau.

Êtes-vous favorable à la création d'un statut de technicien en physiothérapie à l'image des aides-soignants pour les infirmiers, des préparateurs en pharmacie ou des assistants dentaires, afin de permettre d'accompagner le haut niveau de technicité de la profession tout en répondant aux contraintes des hôpitaux ?

La création de ce statut est envisageable, si toutes les conditions sont réunies afin de garantir la formation adéquate de ces professionnels et leur insertion professionnelle. De manière connexe, comme vous le savez, nous avons la ferme intention de nous libérer du carcan de l'Union européenne ; ainsi nous abrogerons les dispositions légales transposées de la directive européenne sur l'exercice partiel des professions réglementées. Nous sommes fermement opposés à ce morcellement néfaste des professions de santé, qui mènera à terme, s'il est poursuivi, à une dévalorisation sans précédent des secteurs médical et paramédical.

Je vous prie de croire, chère Madame, en mon sincère engagement aux côtés des professionnels de santé, et de manière plus générale en mon désir profond de redresser notre système de santé afin que les professionnels puissent exercer dans de bonnes conditions pour garantir une prise en charge optimale de la santé des Français.

Bien à vous,

Marine Le Pen

Candidate à la présidence de la République